

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N°AMV2024_183

OBJET : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise NEOVIA en date du 06 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réalisation de joints de dilatation d'ouvrage en sous-traitance de Colas – **D4 – Avenue de la Colombière.**

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation **D4 – Avenue de la Colombière** sera fermée dans les deux sens de circulation de 08h00 à 17h00 du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 07 Novembre 2024

Le Maire,
Sandro PÉPI

